

**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU LUNDI 24 FEVRIER 2022**

Présents : MMS SONREL DUJARDIN LOUIS PYTHON VILLAUME PIERRE ALLALA GRUCKER
GESQUIERE DARGENT

MMES AUBURTIN SAINT-DIZIER SCHLERET MOUCHOT CHERY-GAUDRON LEROY OHNET

Excusé(e)s et représenté(e)s :

Mme CARPENTIER représentée par Mme CHERY-GAUDRON

M. LARIDANT représenté par M. PYTHON

Mme GARILLON représentée par M. DARGENT

Mme PENAROYAS représentée par Mme OHNET

Mme CARRASCO représentée par M. VILLAUME

Mme LEGRAS représentée par Mme MOUCHOT

Secrétaire de Séance : Nelly SCHLERET.

En amont de l'ouverture de la séance, M. le Maire rend un hommage appuyé à Lucien RICHARD, citoyen fortement impliqué dans la vie de la commune, conseiller municipal de 1989 à 2008 avec des délégations importantes en matière de gestion des bois. Un jardinier hors pair sur les chenevières de la zone de loisirs et un bénévole très impliqué au sein du comité des fêtes de la commune. C'est une perte humaine importante pour le territoire. Une minute de silence est observée en sa mémoire.

AFFAIRES GENERALES

- **Approbation du compte rendu du conseil municipal du 24 janvier 2022**
 - Voté à l'unanimité.

- **Convention avec le Centre de Gestion 54 pour la prise en charge des obligations RGPD**

Le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de Meurthe-et-Moselle propose aux collectivités du département qui le souhaitent une mission d'accompagnement dans la démarche de mise en conformité au Règlement Général de Protection des Données (RGPD) des traitements de données personnelles. La dernière convention est arrivée à son terme le 31 décembre 2021, la nouvelle convention proposée vise à poursuivre la mission avec effet du 1er janvier 2022.

Tout le travail déjà réalisé dans le cadre de la 1ère convention est conservé et reste accessible sur l'espace RGPD dédié à notre collectivité dans l'outil informatique mis à notre disposition.

La tarification de cette mission, pour les missions socle, est calculée par un taux appliqué à la masse salariale et révisé chaque année par le conseil d'administration du CDG54. En 2021, ce taux était de 0.057%.

Par la présente délibération, il est proposé de renouveler l'adhésion à la mission RGPD du centre de gestion jusqu'au 31 décembre 2024 et de désigner le CDG54 comme délégué à la protection des données personnelles de la collectivité.

- Voté à l'unanimité.

- **Convention avec l'Association des Maires 54 pour l'utilisation du logiciel Eternité**

L'Association des maires et des présidents d'intercommunalité de Meurthe-et-Moselle (ADM54) met à disposition par convention le logiciel de gestion des cimetières ETERNITE.

C'est la population INSEE de la collectivité au 1er janvier de l'année en cours qui est prise en compte pour la définition du coût annuel facturé à la commune : la collectivité peut donc changer de strate et de tarification chaque année. Le coût pour Damelevières pour 2022 est fixé à 867 €. Cette convention arrivant à échéance au 05 juin 2022, il convient de la renouveler au-delà et donc d'autoriser le maire à la signer.

- Voté à l'unanimité.

- **Convention avec l'association Teams Macadam's Cowboys pour la mise à disposition d'un local**

Suite au départ des bureaux de l'ancienne mairie anciennement occupés par le CMP, il s'agit de proposer les locaux à l'association dans les mêmes conditions, à savoir moyennant la prise en charge des dépenses de fluides.

Cette prise en charge est revalorisée de 100 à 125€ par mois, facturés au trimestre. La durée de la convention est d'un an reconductible sans limite de durée par tacite reconduction.

- Voté à l'unanimité.

- **Gestion du personnel : Adhésion au CNAS pour 2022**

Mme l'adjointe au Maire déléguée aux finances et aux affaires générales rappelle la délibération du Conseil Municipal en date du 21 Décembre 1995 par laquelle la commune adhère au Comité National d'Action Sociale (CNAS) pour le personnel des collectivités. la cotisation par agent a été définie par le CNAS sans modification par rapport à 2020 et 2021 :

- 212 euros par agent·e salarié·e
- 137.80 euros par retraité·es couvert·es.

- Voté à l'unanimité.

- **Gestion du personnel : création de postes**

3 agents peuvent bénéficier d'un avancement dans leur carrière dû à l'ancienneté (avancement de grade). Pour cela, il convient de créer les postes correspondant à ces nouveaux grades :

- un poste d'adjoint administratif principal 1ère classe à temps complet
- deux postes d'adjoint technique principal 2ème classe, un à temps complet et un à temps non complet à 28h00.

- Voté à l'unanimité.

FINANCES

- **Chalet de Bussang :**

Le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 10544.93€ avec un total de dépenses 55 328.60 euros et recettes 65873.53 euros.

L'année 2021 a été marquée par la fermeture du chalet les 4 premiers mois de l'année et de nombreuses annulations en novembre et décembre. Il n'y a pas eu de classe de neige et classe verte. La gestion libre a été privilégiée avec un service traiteur pour éviter le brassage en cuisine et au service.

Concernant le planning prévisionnel 2022 le taux de remplissage est satisfaisant sur le premier semestre. On note cependant l'absence d'une classe de neige et une classe découverte. Quelques options sont envisagées pour juillet et août et les réservations reprennent tout doucement et on note un nombre croissant de réservations en pension

ou ½ pension.

Concernant le Budget 2022, il s'équilibre en dépenses et en recettes à 82570 euros, le budget a été construit prudemment puisque la crise sanitaire est toujours présente. La ligne budgétaire concernant les charges de personnel a été augmentée, puisqu'une employée de collectivité polyvalente et une aide de cuisine ont été embauchées à compter du 5 février et selon les besoins du service.

○ **Vote du compte administratif 2021 – M. le Maire sort de la séance.**

Investissement

Dépenses	Prévu :	320,00
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	320,00
	Réalisé :	320,00
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	64 405,00
	Réalisé :	55 328,60
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	64 405,00
	Réalisé :	65 873,53
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	320,00
Fonctionnement :	10 544,93
Résultat global :	10 864,93

- Voté à l'unanimité.

○ **Vote du compte de gestion 2021**

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion est établi par Angélique MARTIN à la clôture de l'exercice. Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures. Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif. Le Conseil Municipal de Damelevières après en avoir délibéré, vote le compte de gestion 2021 chalet Bussang, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

- Voté à l'unanimité.

○ **Affectation du résultat 2021**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Christophe SONREL, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 le 24 février 2022

Considérant	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021
Constatant	que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	6 372,97
- un excédent reporté de :	4 171,96
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	10 544,93
- un excédent d'investissement de :	320,00
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de :	320,00

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCÉDENT	10 544,93
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	10 544,93
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	320,00

- Voté à l'unanimité.

○ **Vote du budget primitif 2022**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Christophe SONREL - Maire,

vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2022 :

Investissement

Dépenses :	320,00
Recettes :	320,00

Fonctionnement

Dépenses :	82 570,00
Recettes :	82 570,00

Pour rappel, total budget :		
<u>Investissement</u>		
Dépenses :	320,00	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	320,00	(dont 0,00 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses :	82 570,00	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	82 570,00	(dont 0,00 de RAR)

- Voté à l'unanimité.

- **Funérarium :**

M. Dargent demande quel est le montant de l'annuité d'emprunt du funérarium. M. le Maire répond qu'il est de 20 000€ car l'emprunt a été fait sur une durée courte de 10 ans alors que le bâtiment s'amortit sur 20 à 25 ans. Les charges seront donc plus importantes pour la collectivité le temps du remboursement de ce prêt, au-delà le funérarium contribuera aux finances de la commune. Aujourd'hui ce service a prouvé son utilité auprès des habitants et des usagers qui en font des retours très positifs.

M. Dargent signale qu'il était prévu 2000€ de frais de personnel et rien n'apparaît en face. M. le Maire indique que la somme, d'un montant de 2070€ liée aux astreintes, est fondue dans la somme de 8000€ reversée par le budget funérarium au budget principal de la commune. Le Trésor Public a suggéré d'imputer cette recette sur une ligne différente, d'où cette écriture.

- **Vote du compte administratif 2021 – M. le Maire sort de la séance.**

Investissement

Dépenses	Prévu :	0,00
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	0,00
	Réalisé :	0,00
	Reste à réaliser :	0,00

Fonctionnement

Dépenses	Prévu :	25 650,00
	Réalisé :	12 069,54
	Reste à réaliser :	0,00
Recettes	Prévu :	25 650,00
	Réalisé :	15 540,00
	Reste à réaliser :	0,00

Résultat de clôture de l'exercice

Investissement :	0,00
Fonctionnement :	3 470,46
Résultat global :	3 470,46

- Voté à 21 voix pour et deux abstentions.

- **Vote du compte de gestion 2021**

Le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que le compte de gestion du funérarium est établi par Angélique MARTIN à la clôture de l'exercice. Le Maire le vise et certifie que le montant des titres à recouvrer et des mandats émis est conforme à ses écritures. Le compte de gestion est ensuite soumis au Conseil Municipal en même temps que le compte administratif. Le Conseil Municipal de Damelevières après en avoir délibéré, vote le compte de gestion 2021 chalet Bussang, après en avoir examiné les opérations qui y sont retracées et les résultats de l'exercice.

- Voté à 21 voix pour et deux abstentions.

- **Affectation du résultat 2021**

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	3 470,46
- un déficit reporté de :	0,00
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	3 470,46
- un déficit d'investissement de :	0,00
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	0,00

DÉCIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021 : EXCÉDENT	3 470,46
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	3 470,46

RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT **0,00**

- Voté à 21 voix pour et deux abstentions.

○ **Vote du budget primitif 2022**

Investissement

Dépenses :	0,00
Recettes :	0,00

Fonctionnement

Dépenses :	29 120,46
Recettes :	29 120,46

Pour rappel, total budget :

<u>Investissement</u>		
Dépenses :	0,00	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	0,00	(dont 0,00 de RAR)
<u>Fonctionnement</u>		
Dépenses :	29 120,46	(dont 0,00 de RAR)
Recettes :	29 120,46	(dont 0,00 de RAR)

- Voté à l'unanimité.

- **Vote des taux d'imposition 2022**

Mme l'adjointe au Maire déléguée aux finances et aux affaires générales rappelle :

- qu'il n'y a pas eu d'augmentation depuis 2008, que la taxe d'habitation sera supprimée en 2023 pour tout le monde (sauf résidence secondaire et locaux vacants), actuellement 80% des Français sont exonérés.
- Que la revalorisation des valeurs locatives est calculée à partir d'un coefficient d'actualisation estimé en 2022 à 3.4 % ce qui entraîne une augmentation systématique de l'impôt indépendamment du choix de la municipalité
- Qu'en 2022, comme la communauté de communes a passé la facturation des ordures ménagères de la taxe à la redevance incitative, la commune a perdu 45000 euros de recettes au titre du fonds de péréquation intercommunale et communale.
- Que l'inflation devrait augmenter jusqu'à 3,9 en 2022 pour les particuliers, pour le panier du maire l'inflation devrait atteindre 8%,

Par conséquent, la commission Finances a validé à l'unanimité la proposition d'augmenter les taux comme suit :

	2021	2022
Taxe Foncier bâti	31.54%	32.49%
Taxe Foncier non bâti	33.95%	34.97%
CFE	20.76%	21.38%

Pour expliciter l'impact de cette augmentation, Mme l'adjointe présente l'exemple suivant : pour une base moyenne d'imposition d'un foyer de 2140€ et un taux à 32.49%, l'augmentation est de 43.97€ par an pour le contribuable.

- Voté à l'unanimité.

- **Chalet de Bussang : modifications de tarifs**

Actuellement la location des draps est facturée 5.70€. Le prestataire de service pour le nettoyage facture dorénavant chaque passage 30€. Nous ne disposons pas de lingerie qui puisse stocker des draps sales et nous n'avons pas un grand stock de draps qui limiterait le nombre de passages du prestataire. En conséquence, les draps seront lavés au pressing du Thillot et facturés 6.70€. La commission propose d'augmenter la location des draps à 7€.

Les heures de ménages sont facturées à 20€ et la commission propose d'augmenter à 30€ de l'heure (même tarif que pour les heures de ménage dans les salles).

- Voté à l'unanimité.

- **Demande de subvention pour l'achat d'un panneau lumineux**

Madame l'Adjointe Déléguée aux Affaires générales fait part de la possibilité de solliciter une subvention au titre du fonds de relance dans le cadre de l'amélioration de la communication auprès de la population, par l'acquisition d'un panneau lumineux.

Ce fonds sera sollicité sur son axe « Soutenir l'ingénierie, le déploiement, l'accompagnement ou la formation au numérique des collectivités ».

- Voté à l'unanimité.

- **Demande de subvention pour l'achat d'un logiciel Enfance-jeunesse**

Madame l'Adjointe Déléguée aux Affaires générales fait part de la possibilité de solliciter une subvention au titre du fonds de relance dans le cadre de l'amélioration de l'accès numérique aux services publics.

Parmi les quatre thématiques pouvant être soutenues – la demande au titre du logiciel s'inscrit dans l'axe :

Un besoin de création ou d'amélioration d'un service en ligne : mettre en œuvre une démarche de dématérialisation, ou d'accompagnement des agents dans l'appropriation de nouvelles méthodes et outils liés au numérique

Le coût total de l'acquisition : 10 104€ HT. Le taux de subventionnement peut atteindre 100%.

- Voté à l'unanimité.

JEUNESSE

• Aide aux premiers départs en vacances

Pour permettre au plus grand nombre d'enfants de découvrir d'autres espaces, d'autres cultures, et de partager de nouvelles activités sportives et culturelles en dehors de l'environnement familial quotidien et du quartier, la commune de Damelevières participe à la mise en place de l'opération « Premier départ en centre de vacances ».

Il s'agit donc d'octroyer pour 2022 une aide au 1er départ en vacances pour maximum 10 enfants de Damelevières, à hauteur de 100€ par enfant.

- Voté à l'unanimité.

ENVIRONNEMENT

• Convention avec la fondation Clara

La Fondation d'entreprise CLARA s'engage à assurer la capture, à effectuer les opérations d'identification, et de stérilisation des chats errants et de les relâcher sur site.

Le service rendu à la Ville est facturé à un coût de :

DESIGNATION	PRIX NET DE TAXE
CASTRATION + PUCE ELECTRONIQUE OU TATOUAGE	65 €
OVARIECTOMIE + PUCE ELECTRONIQUE OU TATOUAGE	125 €
TEST FIV - FELV	20,50 €
TEST POSITIF + EUTHANASIE	46,50 €
COUT DE TRANSPORT (PAR DEPLACEMENT)	40 €

- Voté à l'unanimité.

URBANISME et TRAVAUX

• Vente d'une parcelle route de Blainville

Monsieur l'adjoint en charge de l'urbanisme rappelle la délibération du 17 mai 2021 par laquelle le conseil validait la cession de la parcelle AE156 au propriétaire de la parcelle voisine afin de permettre la réalisation d'un projet d'investissement sur cette zone en friche. Le bornage des parcelles étant réalisé, il convient de reprendre une délibération afin de préciser :

- La parcelle à céder, nouvellement bornée : AE 158 (10a12ca)
- L'acquéreur : SCI DAM IMMO.
 - Voté à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

M. l'adjoint à l'urbanisme précise que les travaux Route de Blainville ont repris depuis une semaine par la pose de béton désactivé devant les entrées des maisons des riverains. Durant ce temps, les riverains ont été sollicités pour se stationner de l'autre côté de la voie.

L'entreprise paysagère a été rencontrée et commencera les premières plantations dans les 2 prochaines semaines. Lors de la pose de la passerelle, il est possible que la voie soit à nouveau coupée sur une courte durée. Au rythme actuel et sans nouveau changement, les travaux devraient être terminés début avril.

Mme Leroy Présidente du Syndicat scolaire partage et se félicite de deux bonnes nouvelles pour les élèves et familles des communes du syndicat :

- le maintien de la classe menacée de fermeture à l'école maternelle Jacques Prévert. La mobilisation des parents, enseignants et élus a porté ses fruits,
- la création à l'école primaire Victor Hugo d'une classe ULIS, adaptée pour les enfants en difficulté.

Elle félicite aussi la commune d'Haussonville qui a obtenu le maintien de son école.

M. le Maire clôt la séance du conseil municipal.

Fait et délibéré en séance, les jours mois et ans susdits. L'ordre du jour étant épuisé, après lecture faite, les membres présents ont signé le feuillet.

Nom	Prénom	Emargement
SONREL	Christophe	
CHERY-GAUDRON	Sylvie	
VILLAUME	Olivier	
OHNET	Marie-Claude	
GESQUIERE	Luc	
SAINT-DIZIER	Patricia	
PYTHON	Hervé	
SCHLERET	Nelly	
DUJARDIN	Bruno	
LEROY	Sonia	
ALLALA	Abderazak	
CARPENTIER	Mélissa	Excusée
LARIDANT	Gilles	Excusé
PENAROYAS	Fanny	Excusée
GRUCKER	Yannick	
AUBURTIN	Isabelle	
LOUIS	Dominique	
CARRASCO	Annick	Excusée
PIERRE	Thomas	
LEGRAS	Blandine	Excusée
MOUCHOT	Maryse	
DARGENT	Olivier	
GARILLON	Armelle	Excusée